

Réunion du 3 janvier 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Armand JUNG, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Denis LIEB

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2011/25 -            Fonctionnement des collèges publics - 3126**  
**Restauration scolaire**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le maintien à 3,81 € TTC du prix de reversement par repas du collège de PFULGRIESHEIM au Département pour l'année scolaire 2010-2011.

Elle approuve par ailleurs l'avenant n° 1 à la convention de gestion du restaurant scolaire du collège de PFULGRIESHEIM, avenant ayant pour objet de modifier l'article 2 de la convention, et autorise son président à signer cet avenant.

En outre, elle décide d'attribuer une subvention de 4 419 € au collège "Lamartine" à BISCHHEIM et une subvention de 1 654 € au collège "Leclerc" à SCHILTIGHEIM pour compenser le surcoût lié à une demande d'augmentation des quantités de nourriture servies aux collégiens.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110103-53906-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 12/01/11